

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-1893

présenté par
M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani
à l'amendement n° 1875 (2ème Rect) du Gouvernement

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 61, insérer l'article suivant:****Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.